

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/39 DU 9 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS
HAUTS CADRES AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidences de la République ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller Principal au Bureau chargé des Questions Politiques et Diplomatiques :

Monsieur Anicet MAHORO.

Article 2 : Est nommée Conseiller Principal chargé de la Cellule Presse et Communication :

Madame Nancy Ninette MUTONI.

Article 3 : Est nommé Chef du Service chargé de l'Administration et de la Gestion :

Monsieur Jean Claude MATUNU.

13

4

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

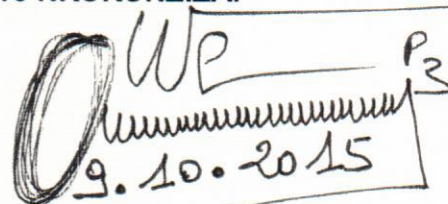
Article 5 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 9 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA.

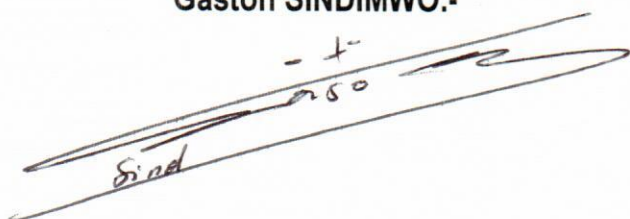
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



9.10.2015 P3

Gaston SINDIMWO.-



Sind P3